

Le Capitulaire *De villis* et le développement des jardins médicaux sous Charlemagne *

par Jean BARBAUD **

Dans le capitulaire *De villis*, Charlemagne indique la façon dont il veut voir gérer les propriétés affectées à son usage, afin que toutes les personnes qui vivent sur de tels domaines ne manquent de rien. Il entendait, par ailleurs, s'assurer de l'exécution de ses directives et demandait à ses intendants de lui adresser chaque année, à Noël, des états relatifs aux revenus du domaine avec mention expresse du "compte des légumes, des fruits d'arbres, des noyers, des noisetiers, des arbres greffés de diverses espèces et des jardins" (art. 62).

Dans le corps du capitulaire (1) sont évoquées les céréales, dont le blé (le pain était à la base de l'alimentation dans le haut Moyen-Age), la vigne, certaines plantes textiles comme le lin et le chanvre, des plantes tinctoriales : garance et guède, le chardon à foulon utilisé pour le cardage des laines et des draps mais dans l'article 70 et dernier, Charlemagne donne une liste de 73 herbes et de 16 arbres qu'il entend voir cultiver dans ses domaines. Parmi elles, on relève des plantes potagères, des condiments, des plantes médicinales ; toutes avaient été reconnues comme possédant des vertus thérapeutiques et diététiques. Plus de la moitié d'entre elles étaient des plantes communes spontanées ou subsponnées. Alors, pourquoi obliger les gérants des domaines royaux et impériaux à cultiver de telles plantes ?

Il est certain que le scribe qui a rédigé l'article 70 du capitulaire avait à sa disposition une documentation importante sur les espèces rémunérées ainsi que sur leurs propriétés tant médicales qu'alimentaires sans pour autant être informé de leur distribution géographique et de leur état naturel : plantes cultivées ou sauvages, spontanées ou subsponnées. Aussi, cet article 70 nous apparaît-il davantage comme une compilation théorique de plantes et de fruits qui avaient été ou étaient encore plus ou moins utilisés à des fins médicales ou alimentaires que comme la directive stricte que pourrait laisser supposer son premier terme : *volumus*.

* Communication présentée à la séance du 21 octobre 1989 de la Société Française d'Histoire de la Médecine.

** 22 avenue des Piliers, 94210 La Varenne-Saint-Hilaire.

Dans la pratique, il est évident que seules devaient être cultivées dans un lieu déterminé les espèces qui répondaient aux habitudes alimentaires et aux usages thérapeutiques en vigueur et que l'on n'y rencontrait pas à l'état naturel.

En nous reportant à l'époque où le capitulaire a été écrit, nous examinerons : les sources de l'article 70, leur tradition, la mesure dans laquelle les jardins médicaux carolingiens s'en sont inspirés.

L'article 70 ne constituait pas une innovation. Si le scribe a mentionné des plantes utilisées à l'époque, il en a également cité certaines dont les propriétés avaient été décrites antérieurement mais qui n'étaient plus ou peu employées et en a omis d'autres dont l'emploi était devenu fréquent. De nombreux textes transmis ou recopiés par les moines étaient en effet disponibles dans les monastères de la fin du VIII^e siècle.

C'est d'abord Pline qui, dans son *Histoire Naturelle*, mentionne les 73 herbes et les 16 arbres du capitulaire. Or, Pline n'était ni médecin ni botaniste mais encyclopédiste. Il citait ses sources et, à l'occasion, indiquait les utilisations médicales de celles dont on lui avait vanté les mérites en Orient, en Afrique, en Gaule, en Espagne ou en Germanie (2).

Son contemporain Dioscoride, médecin grec qui suivait les armées romaines, n'a pas hésité à reprendre certaines de ses indications. Il mentionne 88 espèces sur les 89 de l'article 70 ; cette mention n'implique cependant pas, malgré le titre de son ouvrage *De materia medica*, qu'elles soient toutes destinées à un usage thérapeutique. En effet, dans ce traité, Dioscoride cite aussi bien les "arbres et les choses qui en naissent comme sucs, légumes et fruits" que les "herbes du jardin qui sont bonnes à manger" et que les "racines, sucs et herbes utiles en médecine" (3).

A partir du I^{er} siècle, on voit naître une distinction entre les plantes alimentaires et les plantes médicinales, bien que cette différence ne soit pas toujours très nette. Les plantes sont mentionnées d'une part par des agronomes, tels Columelle et Palladius ou des gastronomes tels Apicius, et d'autre part par des médecins, tels Galien et Marcellus auxquels il convient d'ajouter Isidore de Séville, compilateur dont les écrits étaient très répandus à la fin du VIII^e siècle. La transition entre les deux est assurée par des diététiciens tels Anthimus et Théodore.

Columelle a consacré un livre à la culture des jardins. Son jardin personnel n'apparaît pas être la grande exploitation d'un maraîcher, d'un fleuriste ou d'un fruitier mais comme un lopin de terre qui produit un peu de tout. Columelle est un vieux romain dont le jardin donne des fleurs, des plantes médicinales et des légumes. 42 herbes et 12 arbres se retrouvent dans le capitulaire (4).

Au IV^e siècle, Palladius, dans un livre destiné aux paysans, leur indique les travaux à effectuer chaque mois ; 48 herbes et tous les arbres qu'il décrit sont mentionnés au capitulaire (5).

Apicius était connu au I^{er} siècle pour ses extravagances culinaires mais parmi les recettes qu'il propose, il en indique certaines qui constituent des recettes médicinales où il attribue à des plantes telles que la bette, l'âche, le céleri et les poireaux des propriétés intestinales qui n'étaient mentionnées ni par Pline ni par Dioscoride. 45 herbes et les fruits de 14 arbres se retrouvent dans le *De villis* (6).

Les herbes du capitulaire sont également citées par les médecins. Toutes l'étaient par Galien (IIe siècle) qui, comme Dioscoride, les classe selon la théorie hippocratique des éléments et de leurs caractères (7).

Marcellus, originaire de Bordeaux, archiatre et ministre de Théodore le Grand (début du Ve siècle), en cite 58 dans le *De medicamentis liber* (8).

Isidore de Séville qui s'était beaucoup inspiré de Dioscoride et d'autres médecins latins en mentionne 59 (9).

A partir du Ve siècle apparaissent les ouvrages de diététique.

D'abord Anthimus, médecin grec exilé de Constantinople et envoyé par Théodoric à Metz auprès de Thierry, roi d'Austrasie et qui adresse à celui-ci un livre d'hygiène alimentaire où l'on trouve cités 25 herbes et 13 arbres du capitulaire (10), puis Théodore de Tarse qui, dans la *Diaeta Theodori* (11), indiquait les propriétés de divers aliments dont celles d'herbes et de légumes divers. 27 plantes se retrouvent dans le *De villis*.

Les documents mentionnés ci-dessus ont été exploités par le ou les rédacteurs de l'article 70 qui les avaient trouvés réunis dans les bibliothèques des lieux où ils travaillaient : monastères ou palais royaux. Comment ces documents sont-ils arrivés en leur possession ?

En cette fin du VIIIe siècle, l'Occident commence à sortir de l'anarchie et prend la forme qu'il conservera pendant des siècles. Le travail laborieux des copistes qui avaient sauvé les oeuvres de l'Antiquité n'avait pas été inutile et favorisa partout un renouveau culturel. A l'origine de ce courant se situe Cassiodore, préfet du prétoire sous Théodoric, roi des Ostrogoths ; il avait amassé, copié ou fait copier un grand nombre de manuscrits réunis à Ravenne. Lorsqu'il quitta ses fonctions, il fonda dans sa propriété de Vivarium, en Calabre, une véritable université monastique où il transporta sa riche bibliothèque. A sa mort, son université ne lui survécut pas, pas plus que sa bibliothèque qui fut en grande partie transférée au palais des Papes au Latran (12).

Dès le VIIe siècle, Rome, lieu de pèlerinage, était devenu un centre de culture tant religieuse que profane et son renom venait aussi de sa richesse en manuscrits. Cependant les papes avaient pris l'habitude de prêter généreusement les livres du Latran dont une partie provenait de la bibliothèque de Cassiodore. De nombreux manuscrits sont ainsi donnés, à la fin du VIIe siècle, à Benoît Biscop pour équiper les monastères de Wearmouth et de Yarrow. Or, c'est à Yarrow que vécut Bède le Vénérable, l'homme le plus cultivé de son temps où, durant quarante ans, ce fut pour lui "une joie d'être toujours occupé à apprendre, à enseigner ou à écrire" (13). Son disciple Egbert, évêque d'York, eut parmi ses élèves le jeune Alcuin né vers 730.

A la même époque, en 669, Théodore de Tarse et Adrien arrivent à Canterbury et enseignent les sciences, notamment naturelles et médicales, aux moines anglo-saxons (14).

En Gaule, dès le début du VIIIe siècle, les monastères de Fleury-sur-Loire, de Saint-Martin de Tours et surtout de Corbie, bénéficièrent des largesses papales et reçurent des manuscrits romains.

Les manuscrits emportés par Benoît Biscop furent recopiés et revinrent sur le continent par les moines northumbriens qui évangélisèrent la Germanie : Willibrod qui fonda l'abbaye d'Echternach, Boniface qui fonda l'abbaye de Fulda et eut pour successeur à la tête de cette abbaye Raban Maur, élève d'Alcuin. Raban Maur eut à son tour pour élève Walafriid Strabus qui devint abbé de Reichenau. Le renouveau de la culture monastique se poursuit, les scriptoria se multiplient où sont recopiés auteurs ecclésiastiques et profanes. C'est ainsi qu'à la fin du VIII^e siècle et au début du IX^e, on avait recopié :

Hippocrate à Saint-Gall,
Pline à Corbie, à Saint-Gall et à Saint-Denis,
Dioscoride à Fleury-sur-Loire,
Galien à Fleury-sur-Loire et à Saint-Gall,
Columelle à Corbie,
Palladius à Saint-Gall et à Saint-Denis,
Isidore à Tours, Fleury, Luxeuil et Saint-Gall,
Apicius à Tours,
Marcellus à Fulda, lui-même recopié dans le Nord-Est de la France au début du IX^e siècle,
Cassiodore à Tours, Corbie, Saint-Gall et Saint-Denis,
Alcuin à Tours, Fleury et Saint-Gall, etc... (15).

On est en droit de penser qu'une partie de ces manuscrits était à la disposition du copiste qui rédigea l'article 70 du capitulaire.

Qui était ce scribe ?

On peut penser, sinon à Alcuin, du moins à un de ses disciples. En effet, Alcuin, qui avait rencontré Charlemagne à Parme en 781, resta auprès de lui de 782 à 790 (16). Après un séjour de trois ans en Angleterre, de 790 à 793, il revint en France et obtint du roi, en 796, l'abbaye de Saint-Martin de Tours où, nous l'avons vu précédemment, bon nombre de manuscrits furent recopiés. C'est l'époque à laquelle aurait été rédigé le capitulaire *De villis* (17) dans l'un des palais royaux ou un monastère du Nord-Est de la France ou de l'Allemagne rhénane. On notera qu'Alcuin lui-même s'intéressait à la médecine et aux plantes. Il a donné une description poétique du jardin aux herbes de l'abbaye de Cormery, près de Tours (18) et, dans sa correspondance, on trouve divers conseils de diététique et d'utilisation des herbes médicinales (lettre CCXX à Benoit d'Aniane) (19).

Mais si ce scribe avait à sa disposition des documents énumérant et décrivant les propriétés des simples utilisés en alimentation et en médecine, il n'a pas pour autant réalisé une oeuvre originale ; il s'est borné à relever, parmi les herbes et arbres indigènes, celles et ceux d'entre eux qui étaient le plus fréquemment cités dans les textes consultés sans pour autant être informé de leur distribution géographique, de leur état naturel ou de leur utilisation pratique.

Cet article nous apparaît donc plus être une énumération théorique que la prescription stricte que pourrait laisser supposer le mot *volumus*.

Dans l'esprit de son rédacteur, l'article 70 devait avoir pour effet de promouvoir la culture de certaines herbes qui possédaient les caractères organoleptiques primordiaux : le chaud, le froid, le sec et l'humide conformément à la doctrine hippocratique. Les ouvrages de Pline, de Dioscoride et de Galien, relayés par ceux de Marcellus et d'Isidore, constituaient des références sûres.

La pratique était cependant très différente. Sur le plan thérapeutique, on n'utilisait dans les campagnes que des recettes simples comprenant essentiellement des espèces locales communes spontanées ou subsponnées. Marcellus en avait déjà cité plus de 2.500 dans la *De medicamentis liber* où il avait fait connaître les ressources de la pharmacopée gauloise. On a tendance actuellement à englober ces recettes sous l'appellation plus ou moins péjorative de médecines populaires sans voir qu'il s'agit là d'une somme de traditions et d'expérimentations souvent obscures transmises de génération en génération.

Les recueils de recettes des VIIIe, IXe et Xe siècles en font foi. Nous avons pu étudier huit textes de cette époque : antidotaires et réceptaires et dénombré 1.616 formules dont 875 dans les antidotaires et 741 dans les réceptaires. 310 plantes sont citées dont 56 sont mentionnées au capitulaire (21). Ces plantes sont-elles alors cultivées dans les jardins carolingiens ?

Pour répondre à cette question, nous disposons de six textes, plans, inventaires ou herbularius écrits dans des monastères.

C'est tout d'abord le plan de Saint-Gall, dessiné en 820 et comprenant deux jardins : un jardin de plantes médicinales et un jardin de plantes potagères. Le premier comprend seize plantes, toutes mentionnées au capitulaire, le second dix-huit plantes potagères dont dix-sept citées dans le capitulaire. Vu les dimensions réduites des plates-bandes consacrées à chaque espèce, on peut penser que les plantes récoltées ne pouvaient permettre d'assurer les soins et la subsistance de toute la communauté. Aussi, estimons-nous que les espèces mentionnées sont simplement présentées à titre indicatif ou d'essai et que, si dans les abbayes de l'époque carolingienne des jardins ont été réalisés, ils n'ont pas nécessairement suivi les indications du plan de Saint-Gall (22).

Ce sont ensuite les inventaires des deux domaines royaux d'Annapes et de Tréola, établis en application des dispositions de l'article 62 du capitulaire et mentionnant le premier, vingt plantes dont dix-neuf figurent au capitulaire, le deuxième vingt-sept plantes dont vingt-cinq au capitulaire (23).

Trois autres textes semblent donner des indications sur la composition des jardins carolingiens.

Un manuscrit copié dans le troisième quart du IXe siècle à l'abbaye de Corbie décrit un *herbarius* de soixante plantes dont dix-neuf figurent au capitulaire (24).

Raban Maur, abbé de Fulda, mentionne dans le *De universo*, écrit vers 830, aux chapitres VIII (*De herbis aromaticis sive communibus*) et IX (*De oleribus*) du livre XIX, vingt-neuf plantes du capitulaire (sur une centaine). Cet auteur, élève d'Alcuin, avait dédié son ouvrage *Ad Ludovicum regem invictissimum Franciae* (c'est-à-dire Louis le Pieux) (25).

Enfin, en 840, Walafriid Strabus, abbé de Reichenau et élève de Raban Maur, compose un petit *Hortulus* en vers dédié *Ad Grimaldum monasteri Sancti Galli abbatem* où il donne une liste de vingt-trois plantes dont dix-huit mentionnées au capitulaire (26).

La liste des plantes du capitulaire est donnée en annexe. Leur identification peut soulever quelques réserves, pour certaines d'entre elles du moins, attendu que la correspondance avec une espèce actuelle peut être rendue difficile du fait de leur évolution par croisements successifs. Sont mentionnées celles qui étaient utilisées en thérapeutique d'après les formulaires de l'époque, celles qui étaient cultivées dans les jardins de Saint-Gall, de Tréola et d'Annapes et celles qui sont citées dans les herbarius ou hortulus du IXe siècle (Corbie, Raban Maur et W. Strabus).

Parmi les 56 plantes utilisées en thérapeutique, 35 sont cultivées dans les jardins qui ont été réalisés et 40 dans les *hortulus* ; encore convient-il de noter que ce ne sont pas nécessairement les mêmes plantes que l'on retrouve dans ces jardins ; seule la menthe des jardins figure dans tous.

Sur ces 56 plantes, plus de la moitié sont à la fois médicinales, potagères et/ou condiments. Nombreuses sont celles qui sont mentionnées dans les jardins : persil, âche, chou-rave, bette, poireau, ail, ciboule, etc... En revanche, d'autres ne sont mentionnées ni dans les jardins ni dans les *herbularius* : carvi, estragon, meum, séséli, asaret, carotte, arroche, etc...

Certaines plantes utilisées comme médicinales par les médecins gréco-latins et citées dans le capitulaire ne sont pas mentionnées dans les formulaires médicamenteux de l'époque (la bardane, la tanaïse et la sclarée ou le sont fort peu comme l'arroche ou le dictame). En revanche, des herbes considérées comme des panacées et utilisées de tous temps par les médecins ne sont pas citées dans le capitulaire (la bétouine, l'aigremoine, le marubbe, l'aristoloche, la germandrée, le plantain, etc...). Sans doute, le rédacteur de l'article 70 connaissait-il bien ces herbes qui existaient à l'état naturel et il n'a pas jugé utile d'en prescrire la culture. On fera remarquer que d'autres plantes d'étymologie grecque, comme la jusquiame, le millepertuis, l'hysope, utilisées par les byzantins (Oribase, Alexandre de Tralles) ont connu une certaine vogue en Europe occidentale à partir des VIIIe et IXe siècles. Leur utilisation apparaît dans les formulaires carolingiens mais elles ne sont pas citées dans le capitulaire, sans doute parce que non mentionnées dans les documents à la disposition du rédacteur.

En conclusion, le capitulaire *De villis* se présente bien comme une énumération plus ou moins théorique, une compilation plus ou moins savante de plantes utilisées à l'époque tant dans le domaine alimentaire que dans le domaine thérapeutique et qui étaient citées dans les ouvrages considérés alors comme classiques.

56 plantes entrent dans la composition des quelque 1.600 formules figurant dans huit recueils de recettes couvrant les VIIIe, IXe et Xe siècles. La plupart d'entre elles sont d'ailleurs des plantes communes croissant spontanément dans les campagnes de l'époque et abondamment citées dès le Ve siècle par Marcellus.

Si quelques-unes d'entre elles étaient cultivées dans des jardins médicaux ou mentionnées dans des hortulus écrits par des moines, c'était vraisemblablement parce que mieux connues de leurs auteurs et plus fréquemment utilisées compte tenu, d'une part, des ressources locales, ressources qui dépendaient évidemment du climat et, d'autre part, des habitudes alimentaires et thérapeutiques du lieu considéré, sans compter encore avec les fantaisies du moine jardinier.

ANNEXE

LES PLANTES DU CAPITULAIRE

La première colonne indique le nom mentionné dans le capitulaire.

La deuxième colonne donne, dans la mesure du possible, la dénomination de la plante actuelle. Pour certaines plantes, la correspondance est difficile à établir par suite des croisements qui ont pu s'effectuer spontanément ou non et certaines espèces actuelles peuvent être éloignées des espèces connues au Moyen-Âge.

+ Plantes mentionnées dans les formulaires des VIIIe, IXe et Xe siècles.

++ Plantes mentionnées dans les trois jardins réalisés : Saint-Gall, Annapes et Tréola.

+++ Plantes mentionnées dans les trois hortulus de Corbie, de Raban Maur et de W. Strabus.

Les plantes sont indiquées dans l'ordre du capitulaire.

<i>Lilium</i>	Lis	+	++	+++	<i>Intubas</i>	Chicorée			
<i>Rosa</i>	Rose	+	++	+++	<i>Diptanum</i>	Dictame	+		+++
<i>Fenigrecum</i>	Fenugrec	+	++	+++	<i>Sinape</i>	Moutarde	+	++	+++
<i>Costum</i>	Balsamite	+	++	+++	<i>Satureiam</i>	Sarriette	+	++	+++
<i>Salviam</i>	Sauge	+	++	+++	<i>Sisimbrium</i>	Cresson			
<i>Rutam</i>	Rue	+	++	+++		(variété) (30)			
<i>Abrotanum</i>	Aurone	+	++	+++	<i>Mentam</i>	Menthe des			
<i>Cucumeres</i>	Concombre					jardins	+	++	+++
	(variété)	+		+++	<i>Mentastrum</i>	Menthe			
<i>Pepones</i>	Melon					(variété) (31)	+	++	+++
	(variété)			+++	<i>Tanazitam</i>	Tanaïsie			
<i>Curcubitas</i>	Gourde				<i>Neptam</i>	Cataire	+	++	+++
	(variété)			+++	<i>Febrifugiam</i>	Camomille			
<i>Fasiolum</i>	Dolique		++	+++		ou/et			
<i>Ciminum</i>	Cumin	+	++	+++		centaurée (32)+			
<i>Ros marinum</i>	Romarin	+	++		<i>Papaver</i>	Pavot	+	++	+++
<i>Careium</i>	Carvi	+			<i>Betas</i>	Bette	+	++	
<i>Cicerum italicum</i>	Pois chiche	+		+++	<i>Vulgigina</i>	Asaret	+		
<i>Squillam</i>	Scille	+		+++	<i>Mismalvas id est</i>				
<i>Gladiolus</i>	Iris	+	++	+++	<i>Alteas ibisca</i>	Guimauve	+	++	+++
<i>Dragantea</i>	Estragon ou/et				<i>Malvas</i>	Mauve	+	++	+++
	bistorte (27)	+			<i>Carvitas</i>	Carotte	+		
<i>Anesum</i>	Anis	+	++		<i>Pastenacas</i>	Panais	+	++	
<i>Coloquintidas</i>	Coloquinte	+			<i>Adripias</i>	Arroche	+		
<i>Solsequiam</i>	Tournesol ou/et				<i>Blidas</i>	Blette			
	souci (28)		++		<i>Ravacaulos</i>	Chou-rave	+	++	+++
<i>Ameum</i>	Meum	+			<i>Colos</i>	Chou		++	+++
<i>Silum</i>	Séséli				<i>Uniones</i>	Oignon			++
	(ou sium)	+			<i>Britlas</i>	Ciboulette			++
<i>Lactucas</i>	Laitue	+	++	+++	<i>Porros</i>	Poireau	+	++	+++
<i>Git</i>	Nigelle				<i>Radices</i>	Radis noir		++	+++
	(variété)	+	++		<i>Ascalonicas</i>	Echalotte		++	
<i>Eruca sativa</i>	Roquette	+		+++	<i>Cepas</i>	Ciboule	+	++	+++
<i>Nasturtium</i>	Cresson				<i>Alia</i>	Ail	+	++	+++
	(variété) (29)	+		+++	<i>Warantiam</i>	Garance			
<i>Parduna</i>	Bardane				<i>Cardones</i>	Chardon	+		
<i>Puledium</i>	Pouliot	+	++	+++	<i>Fabas maiores</i>	Fève	+		+++
<i>Olisatum</i>	Maçeron	+	++	+++	<i>Pisos mauriscos</i>	Pois			+++
<i>Petroselinum</i>	Persil	+	++	+++	<i>Coriandrum</i>	Coriandre	+	++	+++
<i>Apium</i>	Ache	+	++	+++	<i>Cerfolium</i>	Cerfeuil	+	++	+++
<i>Livisticum</i>	Livèche	+	++	+++	<i>Lacteridas</i>	Epurge	+		
<i>Savinam</i>	Sabine	+	++	+++	<i>Sclareiam</i>	Sclarée		++	+++
<i>Anetum</i>	Aneth	+		+++	<i>Jovisbarbam</i>	Joubarbe	+		+++
<i>Foeniculum</i>	Fenouil	+	++	+++					

LES JARDINS DU PLAN DE SAINT-GALL

Plantes médicinales		Plantes potagères	
<i>Lilium</i>	<i>Salvia</i>	<i>Cepas</i>	<i>Allius</i>
<i>Rosas</i>	<i>Ruta</i>	<i>Porros</i>	<i>Ascalonicas</i>
<i>Fasiola</i>	<i>Gladiola</i>	<i>Apium</i>	<i>Petrosilium</i>
<i>Satureia</i>	<i>Pulegium</i>	<i>Coliandrum</i>	<i>Cerifolium</i>
<i>Costus</i>	<i>Sisimbria</i>	<i>Anethum</i>	<i>Lactuca</i>
<i>Fenogreco</i>	<i>Cumino</i>	<i>Papaver</i>	<i>Satureia</i>
<i>Rosmarino</i>	<i>Lubestico</i>	<i>Radices</i>	<i>Pastinaca</i>
<i>Menta</i>	<i>Feniculum</i>	<i>Magones</i>	<i>Caulas</i>
		<i>Betas</i>	<i>Gitto</i>

LE JARDIN D'ANNAPES

Menthe-coq	Livèche	Aulx	Ciboule
Menthe des jardins	Sauge	Tanaïsie	Choux
Persil	Sarriette	<i>Mentastrum</i>	Choux-raves
Rue	Sabine	Coriandre	Bétoine
Céleri	Poireau	Echalottes	Lis

LE JARDIN DE TREOLA

Costus	Tanaïsie	<i>Mentastrum</i>	Coriandre
Menthe des Jardins	Sauge	Bétoine	Poireau
Livèche	Sarriette	Aigremoine	Ciboule
Céleri	Cataire	Mauves	Echalottes
Bettes poirées	Sabine	Guimauges	Ciboulette
Lis	Sclarée	Choux	Aulx
Aurone	<i>Solsequium</i>	Cerfeuil	

NOTES

- (1) *Capitulaire De villis et curtis* (ed. A. Boretius), dans *M.G.H. leges, Capitularia regum francorum*, I, Hanovre 1883, p. 83-89.
- (2) PLINE, *Histoire naturelle*, livres XIV à XXV ; édition, traduction et commentaires par J. André, Paris, Les Belles Lettres, 1958 à 1974.
- (3) DIOSCORIDE, *Commentaires de P.A. Matthioli sur les six livres de Pedacius Dioscoride Anarabéen de la matière médicale*, traduits du latin en français par M. Antoine du Pinet, Lyon, Vve G. Cottier, 1572.
- (4) COLUMELLE, *De cultu hortorum*, Paris, Les Belles Lettres, 1969.
- (5) PALLADIUS, *De agricultura*, Leipzig, Teubner, 1898.
- (6) APICIUS, *De re coquinaria*, Paris, Les Belles Lettres, 1974.
- (7) GALIEN, *De simplicium medicamentum facultatibus*, lib. XI, Lyon, G. Rovillium, 1547.
- (8) MARCELLUS, *De medicamentis liber*, Leipzig, Teubner, 1889.
- (9) ISIDORE de SEVILLE, *Ethymologiarum, Patrologia latina*, T. LXXXII, col. 598 et seq.
- (10) ANTHIMUS, *De observatione ciborum ad Theodoricum regem francorum epistula*, Leipzig, Teubner, 1928.

- (11) SUDHOFF (K.), *Diaeta Theodori*, *Archiv f. Gesch. der Med.*, 1915, VIII, p. 377-405.
- (12) COURCELLE (P.), *Les lettres grecques en Occident de Macrobe à Cassiodore*, Paris, 1943.
- (13) BEDE, *Histoire ecclésiastique*, V, 24, ed. Plummer, p. 357.
- (14) LAPIDGE (M.), *The school of Theodore and Hadrian, Anglo-saxon England*, 15, Cambridge University Press, 1986.
- (15) Nous tenons à exprimer notre gratitude à la section de codicologie de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes qui a bien voulu mettre son fichier à notre disposition.
- (16) MONCELLE (P.), *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, T. II, col. 30-40.
- (17) BRUHL (C.), *Capitulare De villis, Cod. Guelf. 254, Helmst.* Bibliothek Wolfenbuttel, 1971.
- (18) ALCUIN, *P.L.*, Tome CI, col. 1431.
- (19) ALCUIN, *P.L.*, Tome C, col. 494.
- (20) MARCELLUS, *De medicamentis liber*, Leipzig, Teubner, 1889.
- (21) *Codex Harleian 5792*, Brit. Mus., VII-VIIIe siècles.
Codex L. III. 6, Bamberg, IXe siècle.
Codex Augiensis CXX, Reichenau, IXe siècle.
Codex 44, Stiftbibliothek Saint-Gall, IXe siècle.
Codex Hunterian T. 4. 13, Glasgow, IXe siècle.
- Voir SIGERIST (H.E.), *Studien und Texte für frühmittelalterlichen Rezeptliteratur, Studien zur Geschichte der Medizin*, Band 13, Leipzig, 1923 ; JORIMANN (J.), *Beiträge zur Geschichte der Medizin*, Heft I, Frühmittelalterlichen Rezeptarien, Orell Fussli Verlag, Zurich und Leipzig, 1925 ; BARBAUD (J.), *Les formulaires médicaux du Moyen-Age. Médecines savantes et médecines populaires, Revue d'Histoire de la Pharmacie*, 1988, 277, p. 138-153.
- (22) LENOIR (A.), *Architecture monastique*, Paris, Impr. Nat., 1856, p. 421.
- (23) *Brevium exempla ad describandas res ecclesiasticas et fiscales* (ed. A. Boretius), dans *M.G.H. leges* (op. cit., p. 255).
- (24) *Ms. lat. 13955*, Paris, Bibl. Nat.
- (25) RABANUS MAURUS, *Patrologia latina*, T. CXI, col. 511-533.
- (26) WALAFRIDUS STRABUS, *Patrologia latina*, T. CXIV, col. 1119-1130.
- (27) M. CAMBORNAC (*Plantes et Jardins au Moyen-Age*, centre culturel de l'Ouest, abbaye de Fontevraud, 1988) identifie la *dragantea* à l'estragon, *Artemisia Draconculus* L., Comp. Dans les codex de Bamberg et de Glasgow, on trouve cependant mention de *Dragontea rad.* dans un antidote (*antidotum qui fecit ad fortitudinem*). Il ne peut donc s'agir d'*Artemisia Draconculus*. C.C. MATHON (*les plantes cultivées dans le courtin d'un bourgeois parisien pendant la guerre de Cent Ans*, Museum national d'histoire naturelle et Faculté des sciences de Poitiers, sept. 1985), l'identifie à la serpentaire commune, *Arum Draconculus* L., Aracées, tout en précisant que les identifications qu'il donne ne sont ni exclusives ni certaines. Au XIIe siècle, Nicolas, dans son antidotaire (*incunable 14368*, Faculté de pharmacie, Paris), indiquait comme synonyme du *Dragontea* l'asclépiade ou dompte-venin, *Asclepias Vincetoxicum* L. Asclépiadacées. On pourrait également penser à la bistorte, *Polygonum Bistorta* L. appelée aussi serpentaire rouge. Les analogies d'appellation ont pu entraîner certaine confusion entre les propriétés dompte-venin de l'asclépiade et celles de l'*arum draconculus* et de la bistorte. Cet exemple montre les difficultés auxquelles se heurtent l'identification de certaines plantes.
- (28) L'étymologie inciterait à identifier le *solsequiam* au tournesol mais C.C. MATHON l'assimile à *Calendula officinalis* L., Comp. (op. cit., note 27).

- (29) Il peut s'agir soit du cresson alénois, *Lepidium sativum* L., soit de la grande passerage, *Lepidium latifolium* L. Crucifères.
- (30) NICOLAS (op. cit., note 27) indique comme synonyme *Balsamita aquatica vel Absinthium ponticum*, ce qui a fait identifier par certains auteurs le *sisimbrium* à la menthe aquatique. C.C. MATHON (op. cit. note 27) y voit plutôt une espèce d'*érysimum* : *Erysimum barbara* L. ou *Barbarea vulgaris* R.Br. Crucifères ou cresson de terre.
- (31) On connaît plusieurs variétés de menthe plus ou moins hybridées et il peut paraître difficile d'identifier le *mentastrum* du *De villis* ; il pourrait être la menthe aquatique appelée aussi mentastre.

SUMMARY

The capitular "De villis" gives a list of seventy-three herbs which were grown in carolingian gardens. This list seems to be more or less a scientific compiler of kitchen-garden and medicinal herbs used in those times and mentioned in numerous medicinal and agronomical works of which the author of the capitular had perhaps had some knowledge. Fifty-six herbs are present in the composition of the eight medical studied formularies which range from the seventh century to the end of the tenth century. Fifty-eight of them had been grown in one or more gardens. It seems obvious that, in a specific place, only the plants were grown which met the feeding and therapeutic habits in use in that place and which will not grow spontaneously.